

Je signale au ministre qu'à notre avis les subventions à la construction navale ont donné d'excellents résultats mais nous estimons que la loi aurait dû renfermer certaines dispositions visant à accorder un stimulant supplémentaire, non à imposer une sanction, afin que tous les chantiers canadiens aient la chance d'effectuer une partie des travaux de construction. S'il répugne au gouvernement, en vertu de sa doctrine, d'accorder ce genre de stimulant à une société privée, telle que la *Dominion Shipbuilding*, je propose que les chantiers maritimes à qui les sociétés mères n'accordent pas de contrats devraient avoir la priorité pour la construction des navires de l'État. Voilà une chose que nous préconisons pour la tête des Lacs, mais sans grand succès.

Notre chantier maritime a diversifié son exploitation et très bien réussi. C'est un bassin de radoub absolument essentiel. Le Canada ne peut pas se passer d'une telle cale sèche à cause de son emplacement et de l'essor de la navigation, surtout de la navigation au long cours qui passe par la voie maritime du Saint-Laurent et remonte jusqu'à la tête des Lacs. Mais tout ce dont ce chantier a besoin pour avoir le personnel qualifié nécessaire et l'occasion de donner du travail à ce personnel c'est de construire de temps à autre un nouveau bateau, soit pour le compte du gouvernement ou d'intérêts privés; or, étant donné les cadres actuels de la *Dominion Shipbuilding*, cela semble impossible.

J'aimerais à poser une autre question au ministre: a-t-il songé à faire un relevé de certains des ports du Canada qui relèvent actuellement de commissions constituées par la Chambre, telle la commission du hâvre de la tête des Lacs, pour les rattacher de plus près au Conseil des ports nationaux?

M. le président suppléant: Je m'excuse d'interrompre le député, mais sa période est écoulée.

M. Fisher: Avec la permission du comité, j'aimerais qu'on m'autorise à terminer l'explication de ce point.

M. le président suppléant: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord!

M. Fisher: Je ne veux pas laisser entendre qu'à la tête des Lacs, par exemple, nous voudrions voir le Conseil des ports nationaux s'emparer maintenant de la Commission du port, mais j'estime que le Conseil des ports nationaux possède une expérience et des connaissances nécessaires qui rendraient un immense service à la Commission du port si elle pouvait en profiter en vertu d'une certaine collaboration entre les deux organismes.

Je demande au ministre d'étudier cette question. En terminant, je le prierais également, lorsqu'il donnera ses explications, de bien vouloir nous dire en détail le rôle qu'il a joué en refusant ou en faisant refuser par le gouvernement, la demande relative à l'aménagement d'une station de radio à Hull.

L'hon. M. McIlraith: Où?

M. Fisher: A Hull.

L'hon. M. McIlraith: Il n'y en a pas.

M. Fisher: Eh bien, à Ottawa par des gens de Hull.

M. Carter: Monsieur le président, comme vient de le souligner le député de Port-Arthur, l'activité du ministère des Transports touche presque tous les Canadiens et j'aimerais saisir cette occasion de faire connaître au ministre certains des besoins les plus urgents de la population de ma circonscription. Avant de ce faire, j'aimerais me joindre à ceux qui vous ont exprimé, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à l'Orateur suppléant, leurs hommages et leurs bons vœux, à l'occasion de vos nominations à ces hautes fonctions. J'aimerais aussi féliciter le ministre de sa nomination et lui adresser des compliments pour sa façon de présenter ses premiers crédits à la Chambre.

Avant d'en dire davantage, je désire exprimer ma vive satisfaction du travail accompli par le personnel très dévoué ici à Ottawa et dans ma province et remercier ce personnel de l'entière collaboration et de l'attitude sympathique dont il a fait preuve chaque fois que j'ai attiré son attention sur des problèmes. J'espère que le ministre pourra venir dans ma province avant longtemps. Alors, il verra que dans ma province le bureau du ministère souffre gravement d'un manque de personnel. Le programme d'austérité a bloqué toute nouvelle nomination; je crois que le bureau compte à peu près la moitié des employés nécessaires pour s'acquitter efficacement de sa tâche. Je sais que le ministre n'a pas eu le temps d'examiner son ministère sous toutes les coutures, mais je lui demande de vérifier les traitements versés à ses principaux fonctionnaires, surtout dans ma province, et de les comparer avec ceux que touchent les hauts fonctionnaires des autres ministères qui assument des responsabilités comparables.

Presque tous mes commettants vivent près de la mer et la plupart en tirent leur gagne-pain. Il est donc facile à comprendre que les aides à la navigation ont pour eux beaucoup d'importance, car elles contribuent à leur sécurité personnelle et les aident dans leur travail. En leur nom, je veux exprimer des remerciements pour les nombreuses améliorations apportées à cet égard au cours de la